

> Intitulé de l'emploi

Agent d'entretien et d'exploitation en infrastructures et réseaux

> Autres appellations

- Agent d'entretien
- Agent d'exploitation
- Agent d'exploitation et de voirie publique
- Ouvrier d'entretien et d'exploitation
- Ouvrier d'entretien routier
- Ouvrier de maintenance
- Ouvrier polyvalent
- Fontainier
- Gravillonneur

> Définition synthétique

L'agent d'entretien et d'exploitation exécute divers travaux de nettoyage (balayage ou ramassage des déchets), d'entretien courant et de réparation de voies (terrassment, chaussée, signalisation) et d'espaces publics, de mobiliers urbains, de réseaux d'eau potable et d'assainissement en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

> Activités principales

- Nettoyement régulier des ouvrages à entretenir (balayage des routes, curage des fossés, peinture sur tags, entretien des espaces publics et verts...)
- Collecte des déchets (ménagers et assimilés, déchets verts, déchets du tri sélectif, déchets des poubelles publiques)
- Vérification du déchet collecté et transport au lieu de traitement
- Veille des décharges sauvages et des ouvrages à nettoyer
- Entretien du matériel utilisé
- Sécurisation en urgence des ouvrages défectueux
- Exécution des réparations et remises en état des ouvrages défectueux
- Maintenance régulière et contrôle des ouvrages à entretenir
- Mise en sécurité et balisage des zones d'intervention
- Entretien du matériel utilisé

> Compétences requises

Savoir :

- Procédures de signalisation du danger
- Pose de signalisation
- Code de la route et Code de la voirie routière
- Techniques et matériels spécifiques dans le domaine concerné par l'entretien (voies, etc.)
- Notions de sécurité et risques pour le public
- Risques d'utilisation des produits ou matériels
- Techniques de base de communication
- Procédures d'alerte

Savoir-faire :

- Détecter les dégradations d'ouvrage
- Respecter des plannings prévus
- Respecter les usagers et éviter les nuisances
- Refuser d'effectuer des travaux non prévus et le signaler
- Rendre compte à la hiérarchie des anomalies
- Communiquer avec les usagers
- Prendre l'initiative d'une intervention de 1^{er} niveau à titre préventif uniquement avec le matériel disponible (ie : sans avoir à mobiliser de moyens extérieurs à ceux dont il dispose)
- Situer la limite au delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- Assister le conducteur d'engins dans les manœuvres
- Mettre en place les consignes de sécurité

Comportements professionnels :

- Vigilance
- Respect de la hiérarchie
- Sens de la communication

> Conditions particulières d'exercice

- Permis de conduire spécifique en fonction des métiers exercés
- Travail en extérieur par tous temps
- Travail en équipe
- Astreintes les week-end et jours fériés
- Congés soumis aux contraintes d'entretien
- Disponibilité lors d'opérations et d'évènements exceptionnels
- Travail sous circulation
- Port de vêtements de sécurité obligatoire

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Sensibilisation des usagers sur l'entretien courant pour limitation des travaux
- Informatisation des plannings et des suivis d'activités
- Évolution des techniques de nettoyage ou d'entretien
- Développement des actions d'éducation citoyenne
- Sous-traitance des travaux effectués en régie

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Communication plus importante
- Lecture de plans obligatoire
- Mise à niveau technique
- Modification de la notion de service rendu, accentuation des travaux de contrôle plutôt que d'intervention
- Notions de commande publique, surveillance et réception de travaux

> Proximité avec d'autres emplois

- Agent de propreté
- Agent de déchetterie
- Ouvrier polyvalent du bâtiment
- Agent de maintenance des aires de jeux
- Agent d'entretien des espaces verts